



HAL
open science

Licence Contrôle et systèmes d'information comptable

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Contrôle et systèmes d'information comptable. 2010, Université Paris Descartes. hceres-02035444

HAL Id: hceres-02035444

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035444v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Rapport d'évaluation d'une mention de licence Vague D

Université : UNIVERSITE PARIS DESCARTES
N° demande : S3100017680
Domaine : DROIT, ECONOMIE, GESTION
Mention : CONTRÔLE ET SYSTEMES D'INFORMATION COMPTABLE

Appréciation générale :

La mention Contrôle et systèmes d'information comptable vise à donner des connaissances générales aux étudiants souhaitant s'orienter vers un master autour des métiers du contrôle de gestion. Les deux premières années sont communes avec les deux autres mentions du domaine Economie/Gestion de l'Université : Economie et gestion des entreprises et Gestion des ressources humaines dans les organisations. Les étudiants disposent donc de deux années pour affiner leur choix entre l'économie et la gestion.

La mention est pilotée par une équipe d'enseignants-chercheurs adéquatement diversifiée et bénéfiquement complétée, notamment en troisième année, par des professionnels extérieurs.

La mention a mis en place de manière pertinente plusieurs instruments visant à renforcer les chances de réussite au cours du cursus, notamment à destination de certaines populations en difficulté.

Dans son effort d'affirmer la qualité de sa formation, on peut regretter que les enseignements soient trop souvent décrits sous la forme de connaissances à acquérir alors que la maquette montre que plusieurs dispositifs visent explicitement l'acquisition de compétences additionnelles et de savoir-faire dans le cadre de cette mention dont la vocation professionnalisante est à plusieurs égards avérée.

Les points les plus forts :

1-	Architecture d'ensemble des enseignements.
2-	Acquisition de compétences transversales et de compétences additionnelles (travail collectif et présentations orales, techniques de communication, langue vivante, C2i...).
3-	Stage obligatoire.

Les points les plus faibles :

1-	Dispositifs d'information à destination des étudiants sur les possibilités d'orientation et de réorientation.
2-	
3-	

Recommandations :

Il serait souhaitable d'améliorer la qualité de l'information à destination des étudiants sur les dispositifs de réorientation et de mobilité.
Un rééquilibrage des modes de contrôle des connaissances des étudiants mériterait d'être envisagé dans la mesure où le travail collectif et les soutenances et épreuves orales occupent une large part de ces contrôles au détriment des examens écrits en temps limité qui sont traditionnellement plus sélectifs.
Une explicitation du contenu des enseignements réalisés en termes de savoir-faire serait souhaitable, car elle rendrait plus lisible pour les étudiants et les employeurs les compétences maîtrisées par les diplômés.

Echelle d'appréciation (cf. feuille "Signification de la notation")

A+ : répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation ;

A : répond très bien ou bien aux critères d'évaluation ;

B : répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation ;

C : répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.

Notation (A+, A, B, C) : A